

Paper Clean

Documentation Interne

N° DIR201901041030_V01

Code Ethique de Paper clean

CODE APPROUVE PAR LES ACTIONNAIRES LE 04 JANVIER 2019

Nom du rédacteur : Olivier BOURDET

Fonction : Directeur général

Téléphone : 07.61.27.66.97

E-mail : paperclean.ob@gmail.com

Site Internet : www.paper-clean.fr



PREAMBULE

Depuis la phase d'élaboration du projet Paper Clean, tous ceux qui ont participé à l'aventure de notre société l'ont fait avec des valeurs et un objectif très clair :

- **Servir en toute intégrité**

Le tout en misant sur les personnes et en étant respectueux de notre environnement social, naturel et culturel.

En raison de notre diversité géographique, et de la nature même de notre activité, il est nécessaire de définir un cadre de référence commun qui orientera la totalité des collaborateurs de Paper Clean SAS.

En tant qu'organisation responsable et durable, notre intérêt est de garantir un maximum de transparence dans nos activités en créant un climat de confiance pour nos clients, prestataires, actionnaires et collaborateurs, pour les institutions publiques et privées et pour la société en général.

C'est pourquoi ce code éthique a été mis en place, reposant sur les dix principes énoncés dans le Pacte Mondial de l'ONU. Ce pacte qui nous servira de ligne directrice sera renforcé et amplifié, afin de définir le cadre de nos relations internes et externes, et surtout de définir le comportement que nous attendons de la totalité de nos collaborateurs.

L'ensemble du conseil d'administration de Paper Clean SAS s'engage à respecter et faire respecter ce code éthique afin d'atteindre le plus haut niveau de professionnalisme et de responsabilité dans le cadre de notre activité.



OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION

Le contenu de ce code éthique reflète les principes qui doivent guider la conduite de Paper Clean SAS. Ce code n'a pas qu'une vocation de guide, il **engage** l'ensemble des collaborateurs de la société.

Le code éthique ne remplace ni n'annule les dispositions légales en vigueur dans chaque pays, ou au niveau international, en manière de droit civil, de droit pénal, de droit du travail ou de droit commercial ainsi que les conventions collectives d'application. Il s'agit d'un guide qui a pour objet de porter à la connaissance de tous les collaborateurs, clients, prestataires les valeurs et principes généraux qui doivent nous orienter, indépendamment du poste ou de la fonction de chacun, afin de garantir un comportement éthique et responsable.

Notre code éthique s'applique à l'ensemble des salariés et dirigeants de Paper Clean SAS, qui se verront remettre, lors de leur embauche ou prise de poste, un exemplaire du code qu'ils devront lire et dont ils devront accepter les règles de conduite.

Tous les salariés et dirigeants sont tenus de respecter le code éthique, et chacun à l'obligation de veiller au respect et à l'application de celui-ci.

Par conséquent, Paper Clean SAS invite tous ses membres à consulter systématiquement leurs supérieurs hiérarchiques et/ou le comité de déontologie, en cas de doute sur la conformité de leurs actions ou de celles de tiers avec les principes éthiques définis dans ce document.



NOTRE MISSION ET NOS VALEURS

Notre mission consiste à fournir à notre clientèle les outils permettant de rationaliser les coûts de gestion de leurs archives dans le respect de la législation.

Paper Clean SAS souhaite renforcer progressivement sa contribution au développement économique, environnemental et social, à partir d'une démarche de développement durable, de rationalisation des coûts, qui passe par un renforcement et un renouvellement des engagements de la société vis-à-vis de ses interlocuteurs et des parties prenantes dans les territoires où elle est présente.

- **CLIENTS** : Notre société est **TOTALEMENT** orientée vers sa clientèle afin de lui apporter sécurité, confiance et confidentialité.
- **ACTIONNAIRES** : Notre société s'engage dans une démarche de bonne gouvernance afin de favoriser l'investissement ainsi que la rémunération de nos collaborateurs.
- **COLLABORATEURS** : Nous offrons un environnement d'opportunités pour que les personnes puissent développer tout leur potentiel humain et professionnel. L'humain est au cœur de nos préoccupations.
- **PRESTATAIRES** : Nous souhaitons progresser ensemble en construisant des relations durables basées sur le respect, la confiance et le bénéfice mutuel.
- **SOCIETE** : Nous nous engageons à contribuer sans relâche au développement de notre environnement social et à œuvrer à la mise à disposition de tous, des outils permettant de se conformer à la législation.
- **ENVIRONNEMENT** : Nous nous engageons vis-à-vis des générations futures à favoriser l'utilisation responsable des ressources et à appliquer des critères de durabilité rigoureux. Nous nous engageons à œuvrer au zéro papiers ainsi qu'aux économies d'énergie. Nous nous engageons à favoriser les circuits courts ainsi que l'économie locale.

La réalisation de ces objectifs passe par le respect de nos valeurs d'entreprise :

- **ADAPTATION** : Nous avons la capacité de nous adapter avec souplesse, efficacité et rigueur.
- **ACCESSIBILITE** : Nous serons toujours à l'écoute de notre clientèle, de nos prestataires et des acteurs économiques locaux.
- **INNOVATIONS** : Nous encourageons la culture de l'innovation avec enthousiasme et créativité afin de proposer à notre clientèle un maximum de regain de pouvoir d'achat.
- **TRANSPARENCE** : Honnêteté, cohérence, service et respect sont au cœur de notre engagement quotidien.



PAPER CLEAN SAS ET LES DROITS DE L'HOMME

Paper Clean SAS ne pourrait pas exercer son activité sans la légitimité qui lui est accordée par l'environnement social dans lequel elle évolue. Le dialogue et la coopération avec la communauté sous-tendent les relations quotidiennes des entreprises avec leur environnement social.

Tous les collaborateurs de Paper Clean SAS, sans exception, ont l'obligation de respecter les principes de la déclaration universelle des droits de l'homme. Paper Clean SAS veille à ce qu'aucun de ses salariés, dirigeants, ne se rende complice de violations des droits exposés ci-dessous, et elle invite ses prestataires et clients à en faire de même.

- **RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE** : Tout individu a le droit d'être respecté et traité dignement, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation visée à l'article 2 de la déclaration universelle des droits de l'homme. **Paper Clean SAS et tous ses membres s'engagent à avoir une conduite correcte et respectueuse envers toutes les personnes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.**
- **ABOLITION DU TRAVAIL FORCE** : Tout individu a le droit d'exercer sa profession librement et volontairement, dans le respect des dispositions légales en vigueur dans chaque pays, et sans être soumis au travail forcé ou obligatoire. **Paper Clean SAS se déclare contre toute forme d'esclavage ou de travail forcé tel que défini par le 4^{ème} principe du pacte mondial de l'ONU.**
- **ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS** : Afin de contribuer à l'abolition du travail des enfants, **Paper Clean SAS interdit toute embauche d'enfants ou tout recours au travail des enfants au sein de son entreprise qui se ferait en violation des conventions et des recommandations de l'OIT.**



NOS COLLABORATEURS ET LES ORGANES DE DIRECTION

Paper Clean SAS s'engage, d'une part, à garantir le respect de la législation du travail en vigueur dans chacun des pays où elle est présente, et, d'autre part, à créer un environnement fondé sur le respect, l'égalité et la sécurité. **Nos collaborateurs sont le pilier et l'actif le plus important de notre société, il est donc vital que les relations entre les membres de Paper Clean SAS soit basées sur la confiance et le respect mutuel.**

Le conseil d'administration, qui représente les actionnaires et les organes de surveillance qui en résultent, est le garant et le promoteur de ce code éthique et, à ce titre, il souscrit pleinement aux principes qui y sont énoncés.

Paper Clean SAS et l'ensemble de ses collaborateurs et dirigeants sont tenus de baser leur conduite sur les principes suivants :

- **RESPECT POUR LES PERSONNES :** Paper Clean SAS accorde le plus grand respect aux droits individuels et personnels de tous ses salariés, et s'engage à créer un environnement de travail exempt d'intimidation et de harcèlement, de façon à garantir la dignité et le respect de la vie privée de toute personne. **Notre engagement pour le respect des personnes s'applique à toutes les dimensions de l'entreprise et crée une obligation pour tous les salariés, dirigeants, actionnaires et ce indépendamment de leur position au sein de l'organisation.**
- **EGALITE DES CHANCES ET NON DISCRIMINATION :** Paper Clean SAS évolue dans un environnement national et international varié. Notre engagement consiste à favoriser l'égalité des chances au niveau du recrutement et au cours de l'évolution professionnelle au sein de l'entreprise, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. **Nous nous engageons également à créer un environnement sûr et sain, ou la transparence soit garante d'une communication ouverte.**
- **PROMOTION ET DEVELOPEMENT DES PERSONNES :** Paper Clean SAS s'efforce de créer un environnement d'opportunités pour que les personnes puissent développer tout leur potentiel humain et professionnel, en facilitant et en encourageant les initiatives personnelles entrant dans le cadre de la présente charte. Paper Clean SAS considère la formation comme un processus d'apprentissage continu et offre à ses salariés la possibilité de suivre des programmes, des formations ou des séminaires axés sur le transfert des connaissances, l'acquisition et le développement de compétences, ainsi que l'amélioration de l'employabilité.



- **SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL** : La sécurité et la santé au travail sont un souci constant pour Paper Clean SAS, qui mets en place une culture de prévention intégrée à tous les niveaux hiérarchiques de la structure organisationnelle de l'entreprise. Notre engagement dans ce domaine se traduit par l'application et le respect de la réglementation en matière de sécurité, sûreté, et de santé au travail, et par la mise en place de programmes de prévention. Afin d'éliminer les risques évitables et de minimiser ceux qui ne peuvent pas être évités, nous fournissons à nos collaborateurs la formation et les informations nécessaires sur les situations de risques auxquelles ils sont susceptibles d'être exposés.
- **DROITS D'ASSOCIATION ET DE NEGOCIATION COLLECTIVE** : Dans le prolongement des libertés de pensées, d'expression et de réunion, Paper Clean SAS s'engage à défendre le droit de liberté syndicale et de négociation collective de ses salariés, et à respecter l'exercice de la liberté de former des associations permanentes à but non lucratifs pour des finalités spécifiques, sous réserve de la législation en vigueur.
- **CONFIDENTIALITE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION** : Il appartient à Paper Clean SAS et à ses collaborateurs d'assurer la protection et la confidentialité des informations. L'obligation de confidentialité concernant les informations obtenues dans le cadre de la collaboration avec Paper Clean SAS restera en vigueur après l'extinction des relations, suivant les conditions contractuelles et les dispositions légales en vigueur, d'où l'interdiction pour tout tiers (salarié, dirigeant) de révéler des informations sensibles concernant la société ou sa clientèle. **Paper Clean SAS garantis à ses clients qu'aucune information sensible, qu'aucune donnée personnelle, qu'aucun listing, qu'aucune base de données ne sera cédée à quelque organisation que ce soit.**
- **ETHIQUE PROFESSIONNELLE** : Paper Clean SAS veille à ce que ceux de ses salariés, dirigeants, qui travaillent ou détiennent des participations dans une autre entreprise ne soient pas exposés à un conflit d'intérêts ou de loyauté dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Il est interdit de diriger ou de participer à titre individuel à une entreprise totalement ou partiellement concurrente de Paper Clean SAS sans l'autorisation expresse de la direction. La concurrence loyale est l'axe central de notre compétitivité ; en conséquence, chaque salarié ou dirigeant est tenu de respecter les règles du jeu de la concurrence, qui se caractérise par **une politique de concurrence loyale et antitrust.**



- **UTILISATION ADEQUATE DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE :** Paper Clean SAS doit mettre à la disposition de ses salariés le matériel, les équipements et systèmes informatiques nécessaires au bon exercice de leurs fonctions. Il incombe à chaque salarié d'en faire bon usage, étant entendu qu'ils ne sont pas destinés à une utilisation personnelle et extraprofessionnelle, sauf accord de la direction. Ces matériaux font partie de l'actif de la société et, à ce titre, propriété de Paper Clean SAS.

- **TRANSPARENCE DANS L'ACTIVITE :** L'un des principaux axes du pacte mondial des nations unies est la lutte contre la corruption, la malversation et l'extorsion. Paper Clean SAS s'engage à respecter ce pacte et veillera à son application dans les termes suivants :
 1. Aucun membre de Paper Clean SAS ne peut, dans le cadre de l'activité de l'entreprise, offrir ou accorder à des fonctionnaires publics ou à des tiers, de manière directe ou indirecte, des cadeaux, des dons ou d'autres avantages non autorisés, que ce soit en espèces ou sous toute autre forme que ce soit, dans le but d'obtenir des traitements de faveur s'agissant de l'octroi de contrats publics, de bénéfices personnels ou de bénéfices pour l'entreprises.

 2. Aucun membre de Paper Clean SAS ne peut utiliser sa situation professionnelle pour exiger, accepter, obtenir ou se faire promettre des traitements de faveur ou des avantages de quelque nature que ce soit.

 3. Les cadeaux et remises publicitaires, qu'ils soient envoyés ou reçus, doivent être sélectionnés de façon à éviter toute impression de mauvaise foi ou d'inconvenance. Dans le cas où un membre de Paper Clean SAS reçoit un cadeau d'une valeur substantielle, ce dernier doit être mis à la disposition de la société. Les salariés, dirigeants, actionnaires, ne peuvent en aucun cas accepter des cadeaux en espèces.

 4. Dans l'éventualité où un membre de Paper Clean SAS se trouverait dans l'une des situations mentionnées ci-dessus et qu'il aurait des doutes sur les démarches à suivre, il devra en référer immédiatement à son supérieur hiérarchique et/ou au comité de promotion du code éthique.



NOS PARTIES PRENANTES

La mission de Paper Clean SAS est d'être utile à la société, et il est donc de toute première importance que les rapports avec les tiers soient transparents et fondés sur l'engagement et la loyauté. Pour garantir le respect de cet engagement, Paper Clean SAS exige de tous ses membres qu'ils fassent preuve d'une conduite respectueuse à l'égard de toutes les parties prenantes intéressées à l'activité de la société.

- **Les actionnaires** sont les propriétaires de Paper Clean SAS et, en tant que tels, il est du devoir des salariés, dirigeants de faire preuve à leur égard de loyauté et d'honnêteté, valeurs qui sont à la base d'une relation durable et professionnelle.
- La raison d'être de Paper Clean SAS est d'offrir le maximum de qualité et d'excellence dans les prestations qu'elle fournit à **ses clients**. Par conséquent, Paper Clean SAS exige de tous ses membres qu'ils accordent la plus grande attention aux clients, afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes tout en se conduisant de manière respectueuse à leur égard et en acceptant leur droit au libre choix.
- **Les prestataires** constituent un maillon essentiel de l'organisation et une pièce fondamentale pour Paper Clean SAS. En effet, sans eux, nous ne serions pas capables d'offrir des services de qualité à nos clients. La relation entre les membres de notre société et ses prestataires doit être fondée sur le respect et le bénéfice mutuel, en vue de forger des relations durables.
- **Les organismes publics** jouent un rôle fondamental dans la configuration de l'environnement de notre entreprise. Tous les membres de Paper Clean SAS sont tenus de respecter les obligations légales et recommandations émanant des organismes publics pour toutes les questions les concernant, que ce soit de façon directe ou indirecte.
- **Nos concurrents** sont un élément essentiel du marché en ce sens qu'ils rendent possible la libre concurrence qui est nécessaire à la création de valeurs pour nos clients. C'est pourquoi les membres de Paper Clean SAS doivent adopter une attitude respectueuse chaque fois qu'ils rencontrent des concurrents sur le marché libre ou dans le cadre d'appels d'offres, et doivent s'abstenir de prononcer des déclarations ou des avis sur les concurrents ou leur conduite.



L'ENVIRONNEMENT

Paper Clean SAS est consciente de l'importance de l'environnement. Il appartient à chacun de le respecter et de promouvoir des conduites respectueuses de celui-ci. Le non gaspi des ressources à notre disposition au sein de la société, la valorisation des circuits économiques courts et la promotion des énergies renouvelables seront parties prenantes de notre action.

- **UTILISATION DE TECHNOLOGIES PROPRES** : Paper Clean SAS s'engage à utiliser les technologies les plus respectueuses de l'environnement en fonction des besoins et moyens financiers à la disposition de la société, et de la disponibilité de ces technologies sur le marché.
- **UTILISATION ET TRAITEMENT DURABLE DES RESSOURCES** : Au-delà du respect des dispositions légales en la matière, Paper Clean SAS est résolument engagée dans le développement de l'utilisation efficiente des matières premières et de l'énergie, ainsi que du traitement adéquat des déchets. Les considérations environnementales seront intégrées à la planification stratégique, aux programmes d'investissements et aux acquisitions d'équipements.



CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS

Au-delà de la législation en vigueur, Paper Clean SAS veille au respect d'un certain nombre de conventions et recommandations émanant d'organismes internationaux.

Les principales conventions et recommandations qui ont été prises en compte dans l'élaboration de ce code éthique sont les suivantes :

- **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; source ONU**
- **Pacte Mondial des Nations Unies ; source ONU**
- **Déclarations de l'Organisation Internationale du Travail ; source OIT**
- **Guide pour les entreprises multinationales ; source OCDE**
- **Agenda 21 pour le développement durable ; source ONU**
- **Code Ethique Type ; source FLUIDRA**

